



Résiliation canal plus pour motifs légitimes

Par **lelemama_old**, le **04/11/2007** à **11:46**

Madame, Monsieur, nous sommes maintenant abonnés à Canal plus depuis 20 ans; en 2006 nous nous sommes rendus compte qu'à service égal, nous faisons partie des gens qui payaient le plus haut tarif (27.50 € par mois); nous avons donc réclamé et avons obtenu avec bien du mal une année à 28€ par mois); nous avons accepté;cette année s'est terminée en juin 2007 et il est vrai que nous avons oublié cette fatidique "date anniversaire", qui ne nous a d'ailleurs jamais été rappelée, sauf par un petit tampon au bas du magazine mensuel de canal plus;en ce mois d'octobre, en faisant mes comptes, je me suis rendu compte que j'étais maintenant prélevé de 39.90€, c'est à dire de 2€ supplémentaires par rapport à ce que je payais avant mon offre promotionnelle; j'ai donc réclamé mais on m'a répondu plusieurs choses selon les interlocuteurs, mais en particulier que la date en bas du mensuel leur permettait d'être en conformité avec la loi Chatel, ce dont je doute; quant à l'augmentation, on m'a dit m'avoir envoyé personnellement une lettre pour m'en prévenir, lettre évidemment jamais reçue que j'aurais pu certes perdre(c'est ce que l'on m'a fait comprendre), la personne m'a dit qu'elle ne pouvait bizzarement ne m'en envoyer aucune photocopie; en me renseignant chez des amis abonnés, personne n'a reçu de telle lettre, ou alors tout le monde l'a perdue !!!

J'ai alors demandé pourquoi certaines personnes avec moins d'ancienneté que moi payaient actuellement 23€ par moi, et l'on m'a répondu que certains payaient 15, d'autres 18, d'autres 30... et d'autres 39.90, comme moi; c'est donc à la tête du client et c'est comme ça !j'ai sans doute la malchance d'avoir une mauvaise tête pour Canal Plus !

J'ai donc demandé l'arrêt immédiat de mes prélèvements pour motif légitime, le remboursement de ma caution, les modalités de restitution de mon décodeur, j'hésite même à demander la remboursement de mes mois à 39.90 depuis juillet et à demander des dommages et intérêts; j'ai également précisé que je faisais dès ce jour opposition à ma demande de prélèvement, ce à quoi mon interlocuteur, bien plus au point que moi pour les questions juridiques m'a dit que je me confronterais alors à de graves problèmes juridiques; En vous remerciant de m'avoir lu, je conclurai en disant que je me sens vraiment dans mes

droits,mais j'aimerais avoir votre avis sur les démarches que je dois effectivement suivre
Je vous envoie un grand merci pour votre réponse